



Union Francophone des Associations de Parents de l'Enseignement Catholique

✉ Avenue des Combattants, 24 - 1340 Ottignies ☎ 010.42.00.50 📠 010.42.00.59

✉ Siège social : rue Belliard, 23A - 1040 Bruxelles

Compte BE11 2100 6782 2048 - www.ufapec.be - 📧 info@ufapec.be

Faire des études supérieures quand on a des besoins spécifiques, est-ce possible ?

Les étudiants en situation de handicap sont une chance pour l'Université. Ils nous invitent sans cesse à mettre au centre de nos préoccupations des valeurs humanistes essentielles telles que l'écoute, l'humilité, la patience et la solidarité.

Université Catholique de Louvain, *Etudes et handicaps, 20 ans d'histoires et perspectives*, actes du colloque du 20 mars 2010, p 2.

Alice Pierard
Analyse UFAPEC Juillet 2013 N°13.13

Introduction

La sortie de l'enseignement secondaire est source de questionnement, d'autant plus pour l'élève à besoins spécifiques et ses parents... Pourra-t-il faire des études supérieures ? Trouvera-t-il un travail (en milieu ordinaire ou adapté) ? L'élève et ses parents n'ont pas toujours connaissance des possibilités qui s'ouvrent au jeune, des adaptations possibles, des services qui peuvent lui apporter de l'aide,...

Comme le dit Nathalie Vanzeveren, coordinatrice au SAPEPS¹, « *Le passage de l'enseignement secondaire à l'enseignement supérieur est un moment de transition dans la vie de l'étudiant qui génère de grands changements pour la plupart des jeunes. Ce passage est souvent source de craintes et d'appréhensions et celles-ci sont d'autant plus importantes pour un étudiant en situation de handicap.²* » Ces propos sont appuyés par Céline Limbourg : « *Pour beaucoup de jeunes en situation de handicap, suivre des études supérieures s'avère être un véritable parcours du combattant car ils doivent faire face à de nombreuses difficultés en raison de leur handicap.³* »

Face à ces difficultés, est-ce possible pour un élève à besoins spécifiques de poursuivre des études supérieures ?

Des projets de vie

Le choix de faire des études supérieures dépend avant tout des projets du jeune à besoins spécifiques. La première question est de savoir quel métier le jeune souhaite exercer. Il faudra ensuite voir quelles sont ses compétences, ses capacités et le cas échéant ses aptitudes à poursuivre des études supérieures. Selon ses besoins, des aides pédagogiques, financières et matérielles pourront lui être apportées par les services de l'Université ou de la Haute Ecole dans laquelle le jeune va s'inscrire, mais aussi de services comme l'Agence Wallonne pour l'Intégration de la Personne Handicapée (AWIPH) ou le Service Phare en région bruxelloise.

Enseignement secondaire : intégration et forme 4 de l'enseignement spécialisé

La forme 4 de l'enseignement spécialisé prépare les élèves à besoins spécifiques à l'enseignement supérieur et l'entrée dans la vie active. Elle a pour objectif de donner une formation qui permette aux élèves de se préparer à la vie adulte, de poursuivre leurs études dans le supérieur et d'y obtenir un diplôme. Cette forme de l'enseignement spécialisé est disponible pour les élèves des types 3, 4, 5, 6 et 7. Les objectifs et la structure d'enseignement est comparable à l'organisation de l'enseignement ordinaire.

L'intégration⁴, elle, permet aux élèves à besoins spécifiques de suivre leur scolarité dans l'enseignement ordinaire avec l'aide et le soutien de l'enseignement spécialisé. L'élève en intégration est dans une classe de l'enseignement ordinaire pour tout ou une partie des cours et bénéficie de l'encadrement d'un enseignant du spécialisé 4 heures par semaine.

Ces deux formes d'enseignement sont celles qui rendent possible l'accès aux études supérieures pour les élèves à besoins spécifiques.

¹ Service d'Accompagnement Pédagogique de l'Enseignement Provincial Supérieur.

² VANZEVEREN Nathalie, « L'accès à l'enseignement est un droit pour tous », *l'Entente* N°77, journal d'information et de dialogue trimestriel édité par l'Entente Carolorégienne pour l'Intégration de la Personne Handicapée ASBL, mars 2013, pp 6-7.

³ LIMBOURG Céline, *Besoins pour les étudiants en situation de handicap dans l'enseignement supérieur et universitaire*, Association Socialiste de la Personne Handicapée, août 2010, p 1.

⁴ Pour plus d'information sur le sujet, voir l'analyse PIERARD Alice, *Intégration dans l'ordinaire, prémisse à l'insertion sociale des élèves à besoins spécifiques ?*, Analyse UFAPEC Juin 2012 N°18.12

Les études supérieures

L'accès aux études supérieures est donc un droit pour tous, y compris les étudiants en situation de handicap.

Cela est défendu par l'article 26 de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

« 1. Toute personne a droit à l'éducation. L'éducation doit être gratuite, au moins en ce qui concerne l'enseignement élémentaire et fondamental. L'enseignement élémentaire est obligatoire. L'enseignement technique et professionnel doit être généralisé ; **l'accès aux études supérieures doit être ouvert en pleine égalité à tous en fonction de leur mérite.**
2. L'éducation doit viser au plein épanouissement de la personnalité humaine et au renforcement du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Elle doit favoriser la compréhension, la tolérance et l'amitié entre toutes les nations et tous les groupes raciaux ou religieux, ainsi que le développement des activités des Nations Unies pour le maintien de la paix.
3. Les parents ont, par priorité, le droit de choisir le genre d'éducation à donner à leurs enfants.⁵ »

Par l'article 24 de sa Convention relative aux droits des personnes handicapées, l'ONU demande aux états membres de faire respecter ce droit.

« Les États Parties reconnaissent le droit des personnes handicapées à l'éducation. En vue d'assurer l'exercice de ce droit sans discrimination et sur la base de l'égalité des chances, **les États Parties font en sorte que le système éducatif pourvoie à l'insertion scolaire à tous les niveaux et offre, tout au long de la vie, des possibilités d'éducation (...)** Les États Parties donnent aux personnes handicapées la possibilité d'acquérir les compétences pratiques et sociales nécessaires de façon à faciliter leur pleine et égale participation au système d'enseignement et à la vie de la communauté. À cette fin, les États Parties prennent des mesures appropriées (...) Les États Parties veillent à ce que les personnes handicapées puissent avoir accès, sans discrimination et sur la base de l'égalité avec les autres, à l'enseignement tertiaire général, à la formation professionnelle, à l'enseignement pour adultes et à la formation continue. À cette fin, **ils veillent à ce que des aménagements raisonnables soient apportés en faveur des personnes handicapées.**⁶ »

Des structures d'aide locale

En région wallonne, les étudiants en situation de handicap peuvent obtenir de l'aide de l'AWIPH⁷ pour poursuivre leurs études supérieures aussi loin qu'ils le veulent. Sur Bruxelles, l'aide sera disponible auprès du Service Phare⁸. Ces organismes peuvent apporter aux étudiants des aides pédagogiques, financières et matérielles selon les besoins de chacun.

Jean-Luc Strale, responsable de la coordination des Bureaux régionaux de l'AWIPH, explique que « *Les conditions sont très simples (...), il suffit d'être de nationalité belge et d'être domicilié en région wallonne. D'autre part, l'étudiant doit posséder un document médical attestant de son handicap. L'étudiant peut ensuite télécharger un formulaire de demande d'intervention sur notre site , puis doit le faire parvenir au bureau régional le plus*

⁵ Texte de la déclaration, Site de l'Organisation internationale des Nations Unies, <http://www.un.org/fr/documents/udhr/#a26>, page consultée le 1^{er} juillet 2013

⁶ Texte intégral de la Convention relative aux droits des personnes handicapées, Site de l'Organisation internationale des Nations Unies, <http://www.un.org/french/disabilities/default.asp?id=1413> page consultée le 1^{er} juillet 2013

⁷ Agence Wallonne pour l'Intégration des Personnes Handicapées

⁸ Site internet : <http://phare.irisnet.be/>

proche de chez lui. L'Awiph se charge ensuite d'analyser les besoins de l'étudiant et peut lui fournir des aides très concrètes. Nous participons à ses frais de transport et au matériel dont il pourrait avoir besoin (système d'ordinateur à barrettes braille etc.). Nous pouvons également mettre à sa disposition une personne qui lui apporte une aide pédagogique quotidienne, sur son lieu d'études (explications orales, répétitions, tutelle scientifique).⁹ »

L'aide apportée par l'AWIPH ou le service Phare aux étudiants peut donc prendre deux formes :

- Une aide financière et matérielle
- Un accompagnement pédagogique

« Concrètement, nous aidons les étudiants par rapport à leurs frais de transport, entre leur domicile et leur université ou leur école. Nous les aidons également concernant le matériel dont il pourrait avoir besoin pour suivre les cours dans les meilleures conditions (système d'ordinateurs à barrettes braille etc.). Nous pouvons également mettre à leur disposition une personne qui leur apporte une aide pédagogique quotidienne, sur le lieu d'étude. (explications orales, répétitions, tutelle scientifique). Dans ce cadre nous travaillons étroitement avec les directions des établissements d'enseignement supérieur de la région pour mettre en place l'aide de manière optimale.¹⁰ »

Dans la province du Hainaut, le Service d'Accompagnement Pédagogique de l'Enseignement Provincial Supérieur (SAPEPS) « veille à ce que la situation de handicap ne constitue pas un frein à la réussite de ces étudiants, en proposant un suivi du projet d'études tout au long du parcours scolaire.¹¹ »

Ce service a pour missions :

- D'amener une réflexion avec le jeune sur son projet d'études et professionnel,
- De rechercher les aménagements nécessaires et raisonnables quant aux besoins du jeune tant au niveau pédagogique que de son autonomie au sein de l'établissement,
- De mettre en place l'aide technique et humaine nécessaire pour pallier les difficultés liées au handicap,
- D'informer et de sensibiliser l'établissement scolaire fréquenté quant à la situation de handicap du jeune étudiant,
- D'être un relais auprès des professeurs,
- D'être et de rester à tout moment un lieu d'écoute.¹²

Des services intégrés dans les universités

Les Universités et Hautes Ecoles de Belgique proposent généralement un service dédié à l'accompagnement des étudiants en situation de handicap. Une collaboration peut se mettre en place avec l'AWIPH ou le service Phare pour organiser les aides pédagogiques au quotidien auprès des étudiants demandeurs.

Hélène Quittre dirige le service de l'Université de Liège : *« Nous sommes vraiment là en soutien, les étudiants restent évidemment les acteurs principaux de leurs études. Notre but n'est pas de les assister mais de leur permettre une certaine autonomie. Nous analysons leur situation en comparant leurs tâches quotidiennes et leurs éventuelles difficultés. Ensuite nous procédons à des aménagements. Nous mettons en place des accompagnements pédagogiques. Les accompagnants sont souvent des étudiants plus âgés ou des anciens*

⁹ « Handicap : tout sur les aides », article en ligne sur Studyrama.be, <http://www.studyrama.be/spip.php?article1461>, consulté le 12 juin 2013.

¹⁰ « Le point sur l'AWIPH », article en ligne sur Studyrama.be, <http://www.studyrama.be/spip.php?article1463>, consulté le 12 juin 2013.

¹¹ VANZEVEREN Nathalie, op cit., mars 2013, pp 6-7.

¹² Idem.

diplômés. Ils jouent le rôle de répétiteur, d'interprète (en langue des signes par exemple), aide l'étudiant dans ses recherches en bibliothèque etc. Nous sensibilisons aussi les professeurs pour qu'ils adaptent leurs méthodes.¹³ »

A l'Université Catholique de Louvain, le service d'aide aux étudiants et le service des logements ont des cellules qui apportent une aide aux étudiants en situation de handicap :

- Aide-handi favorise l'intégration de ces étudiants dans la vie universitaire, leur apporte un accompagnement pédagogique et sensibilise la communauté universitaire à la présence de ces étudiants.
- Loge-handi propose des logements adaptés, des places dans des kots communautaires voir dans des kots à projets pour des étudiants en situation de handicap.

Pour l'UCL, « Ouvrir l'Université à l'altérité c'est favoriser son accès à chacun dans sa dimension propre, individuelle, singulière. Ouvrir l'Université aux étudiants en situation de handicap dépasse la solidarité, c'est un geste d'espérance et d'équité. En développant depuis vingt ans un programme d'accompagnement aux étudiants en situation de handicap, l'ambition était bien sûr de paver le parcours de ces étudiants des marches du possible mais au-delà c'est créer des espaces de rencontres, des partages de vie pour l'ensemble des étudiants de l'Université catholique de Louvain.¹⁴ »

Le soutien aux étudiants à besoins spécifiques est pensé dans une logique de solidarité. Des étudiants handicapés sont présents aux cours, d'autres étudiants leur donnent leurs notes de cours, des enseignants adaptent leurs cours,... Les choses sont organisées pour accueillir la différence et permettre le changement des représentations de chacun sur le handicap.

« Selon moi, l'accompagnement pédagogique, sert, avant tout, à aider l'étudiant à prendre ses repères dans le vaste fonctionnement universitaire. Ensuite, lorsque le jeune universitaire est confronté à des difficultés dans le cadre de ses cours à cause de son handicap, l'accompagnateur pédagogique sert de médiateur entre l'étudiant et le professeur de sorte que la demande d'adaptation ne soit pas prise à la légère. L'accompagnateur pédagogique sert également de lien entre l'étudiant handicapé et les autres étudiants. Enfin, en plus d'être présent au niveau pédagogique, c'est également un grand soutien psychologique et moral : savoir que l'accompagnateur est là même si on ne fait pas constamment appel à lui est un élément rassurant pour l'étudiant différent. »
Pauline, étudiante malentendante¹⁵

« L'année passée, quand on a commencé la crimino, l'accompagnatrice pédagogique de Pauline est venue nous expliquer pourquoi elle était là et ce qu'elle faisait exactement. Elle a demandé s'il y avait des étudiants dans l'auditoire qui étaient motivés pour prendre des notes pour Pauline. En fait, il faut juste suivre les cours régulièrement et prendre note le plus complètement possible pour pouvoir aider Pauline à étudier et à travailler ses cours. On essaie de noter tous les exemples que le prof donne pour que ce soit vraiment complet pour que Pauline ne rate rien car, souvent, les exemples sont importants pour comprendre la matière et si on ne les a pas, forcément, c'est beaucoup moins facile de comprendre. Ce n'est déjà pas évident de faire des études mais alors, quand on a un handicap, c'est encore plus difficile, c'est pour ça qu'on était motivées pour aider Pauline. En plus, c'est devenu une très bonne amie, donc, c'est avec plaisir qu'on le fait pour elle. Et puis, ça nous aide nous

¹³ « Handicap : tout sur les aides », op cit.

¹⁴ Université Catholique de Louvain, *Etudes et handicaps, 20 ans d'histoires et perspectives*, actes du colloque du 20 mars 2010, p 1.

¹⁵ Idem, p 11.

aussi de donner nos notes à Pauline : on est obligées d'être présentes et de bien prendre note. On est obligées de relire nos notes pour que ce soit toujours clair. »
Noémie et Stéfania, étudiantes preneuses de notes¹⁶

Freins et pistes d'action

Difficultés financières

En plus des frais de scolarité, les étudiants à besoins spécifiques doivent faire face à d'autres frais dus à leur handicap. Il serait donc pertinent de prendre des mesures à ce niveau-là pour ne pas spolier de leur droit ces étudiants par manque de moyens financiers. Pourrait-on envisager une augmentation de leur bourse d'études en fonction de leurs besoins ?

Accessibilité des campus

Comme le souligne Céline Limbourg, « *Aujourd'hui encore, beaucoup de jeunes étudiants en situation de handicap se voient dans l'obligation de renoncer à des études supérieures ou universitaires parce que l'établissement qui dispense la formation qu'ils souhaitent suivre n'est pas accessible compte tenu de leur handicap et ce pour de multiples raisons. Beaucoup se voient donc obligés d'orienter leur choix non pas en fonction de la formation qu'ils souhaitent suivre mais en fonction de l'accessibilité du site universitaire ou de l'école supérieure.*¹⁷ »

Pour respecter le droit à tout un chacun de suivre des études supérieures, les campus des universités et hautes écoles devraient être accessibles à tous.

Accompagnement pédagogique

L'accompagnement pédagogique nécessaire varie selon les spécificités et le profil de chaque étudiant. Ne pourrait-on pas revoir la limite des heures d'accompagnement proposées par le Service Phare ou l'AWIPH, augmenter le nombre d'heures pour un étudiant, le penser au cas par cas ?

Lors des évaluations écrites, il faudrait permettre aux étudiants qui en ont besoin d'avoir plus de temps en fonction de leur handicap, de manière à mettre toutes les chances de leur côté sans les pénaliser à cause de leur handicap.

¹⁶ Université Catholique de Louvain, *Etudes et handicaps, 20 ans d'histoires et perspectives*, op cit., p 12.

¹⁷ LIMBOURG Céline, op cit., p 3.

Conclusion

L'accès aux études supérieures est un droit et la société a pour devoir d'assurer ce droit pour tous et de donner toutes les chances à chacun pour lui permettre de réussir. Il nous semble essentiel que l'enseignement supérieur et universitaire soit accessible à tous.

L'UFAPEC souligne l'importance de l'accès de chacun aux études qu'il souhaite suivre ainsi que l'importance de la valorisation des compétences de chacun. Ceci en tenant compte du fait que la poursuite d'études supérieures est le résultat d'un libre choix du jeune et de ses parents, dans son intérêt, en tenant compte de ses aptitudes et de son projet de vie.

Il faut bien garder en tête que, comme pour tout un chacun, c'est UNE possibilité parmi d'autres. Cela peut très bien marcher pour certains alors que d'autres intégreront directement le monde du travail, un projet de volontariat, un centre occupationnel,... Cela dépend de la réalité de chacun.

L'UFAPEC pense que l'accueil de personnes à besoins spécifiques dans les hautes écoles et universités est une richesse pour tous. La présence d'étudiants à besoins spécifiques invite à la rencontre de la différence et à développer « *des valeurs humanistes essentielles telles que l'écoute, l'humilité, la patience et la solidarité.*¹⁸ »

Si l'université et les hautes écoles travaillent déjà à la réussite académique, mais aussi à l'intégration dans la vie universitaire au quotidien, à la rencontre de la différence par l'accueil d'élèves à besoins spécifiques, il reste encore à faire pour rendre les études supérieures tout à fait accessibles aux élèves à besoins spécifiques.

Comme évoqué dans le dernier point de cette analyse sur les freins et pistes d'actions, il y a des choses qui peuvent encore changer pour améliorer l'accueil des élèves à besoins spécifiques et la poursuite pour ceux-ci d'études supérieures. Ceci en termes de moyens financiers, d'accessibilité des campus, d'accompagnement pédagogique, mais aussi en donnant une meilleure visibilité aux soutiens apportés par les structures d'aide locale comme l'AWIPH et le Service Phare et par les services intégrés aux universités.

Désireux d'en savoir plus ?

Animation, conférence, table ronde... n'hésitez pas à nous contacter

Nous sommes à votre service pour organiser des activités sur cette thématique.

¹⁸ Université Catholique de Louvain, *Etudes et handicaps, 20 ans d'histoires et perspectives*, op cit., p 2.

Bibliographie

- Convention relative aux droits des personnes handicapées, *Site de l'Organisation internationale des Nations Unies*, <http://www.un.org/french/disabilities/default.asp?id=1413>, page consultée le 1^{er} juillet 2013
- Déclaration universelle des droits de l'homme, *Site de l'Organisation internationale des Nations Unies*, <http://www.un.org/fr/documents/udhr/index.shtml>, page consultée le 1^{er} juillet 2013
- « Handicap : tout sur les aides », article en ligne sur Studyrama.be, <http://www.studyrama.be/spip.php?article1461>, consulté le 12 juin 2013
- HOUSSELOGE D., LONTIE M. et PIERARD A., *L'enseignement spécialisé : l'élève et son projet de vie*, Etude UFAPEC 2011 N°32.11
- « Le point sur l'AWIPH », article en ligne sur Studyrama.be, <http://www.studyrama.be/spip.php?article1463>, consulté le 12 juin 2013
- LIMBOURG Céline, *Besoins pour les étudiants en situation de handicap dans l'enseignement supérieur et universitaire*, Association Socialiste de la Personne Handicapée, août 2010
- PIERARD Alice, *Intégration dans l'ordinaire, prémisses à l'insertion sociale des élèves à besoins spécifiques ?*, Analyse UFAPEC Juin 2012 N°18.12
- Université Catholique de Louvain, *Etudes et handicaps, 20 ans d'histoires et perspectives*, actes du colloque du 20 mars 2010, http://www.uclouvain.be/cps/ucl/doc/aidep/images/BRo_aidehandi_DEF-bd.pdf
- VANZEVEREN Nathalie, « L'accès à l'enseignement est un droit pour tous », *l'Entente* N°77, journal d'information et de dialogue trimestriel édité par l'Entente Carolorégienne pour l'Intégration de la Personne Handicapée ASBL, mars 2013, pp 6-7

Annexes

Tableau récapitulatif des types et formes dans l'enseignement secondaire spécialisé

	Forme 1 : intégration en milieu de vie adapté	Forme 2 : intégration en milieu de vie et professionnel adapté	Forme 3 : intégration en milieu de vie et professionnel ordinaire	Forme 4 : préparation à la vie active et l'enseignement supérieur
Type 1 : pour les élèves atteints d'arriération mentale légère			x	
Type 2 : pour les élèves atteints d'arriération mentale modérée ou sévère	x	x		
Type 3 : pour les élèves atteints de troubles du comportement et de la personnalité	x	x	x	x
Type 4 : pour les élèves atteints de déficiences physiques	x	x	x	x
Type 5 : pour les élèves malades ou convalescents	x	x	x	x
Type 6 : pour les élèves atteints de déficiences visuelles	x	x	x	x
Type 7 : pour les élèves atteints de déficiences auditives	x	x	x	x

Témoignage de Nicolas, étudiant malvoyant¹⁹

Nicolas est étudiant en droit à l'Université de Liège. Auditoires, cours, examens, un étudiant comme les autres. La seule différence : Nicolas a un champ de vision très restreint, il se définit lui-même comme « malvoyant ». Rencontre avec un jeune homme qui mène ses études avec succès...

« La seule chose qui peut me poser parfois problème, ce sont les examens : parfois, je dois passer des épreuves écrites à l'oral à cause de mes problèmes de vue. »

Mais Nicolas n'est pas du genre à se plaindre de son sort. Il se considère, à juste titre, comme tous les autres étudiants de l'ULG. Ses difficultés à suivre les cours disparaissent très rapidement, dès lors qu'il dispose d'un matériel adapté.

« Je suis depuis tout petit en relation avec l'ASBL La lumière, qui s'occupe des personnes malvoyantes en Belgique, ainsi qu'avec l'Association Wallonne pour l'Insertion des Personnes Handicapés. A la fin de mon secondaire, je voulais continuer mes études à l'ULG en droit. J'ai donc pris contact avec le service d'accompagnement des étudiants en situation de handicap de l'Ulg, avant mon inscription. Le service me permet encore aujourd'hui d'avoir quelques petits aménagements : obtenir les syllabus de mes profs, utiliser mon ordinateur portable et mon logiciel grossissant les caractères pendant les examens etc. Je fais aussi appel de temps en temps à une aide pédagogique, une étudiante, qui m'aide dans certaines tâches : surfer sur Internet, récupérer des notes de cours... »

Nicolas se sert d'un matériel qui lui permet de suivre les cours comme tout le monde : une téléloupe (système de rétroprojecteur), un ordinateur portable et des logiciels adaptés, un programme spécial pour son GSM. Il lui arrive aussi d'enregistrer des cours en MP3 sur CD, de scanner des notes pour pouvoir les grossir. Tout ceci demande du temps, mais aussi de l'argent.

« Pour tout cela, je suis aidé par l'Awiph et l'ASBL La Lumière. Le matériel coûte très cher, je ne pourrais pas le payer moi-même, ni même mes parents. C'est pour moi du matériel indispensable. »

A l'université, Nicolas est très bien intégré. Il entretient de très bonnes relations avec les profs comme avec les étudiants. D'après lui, tout est une question d'état d'esprit et de volonté.

« Avant d'arriver à l'ULG, j'avais un peu peur que les profs m'ignorent lorsque je demandais un cours en version papier ou autres. En fait, je me suis tout de suite bien intégré, les gens sont venus vers moi spontanément pour m'aider ou me poser des questions. Comme je me déplace avec une canne blanche, évidemment ça se remarque ! Finalement, avec mes différences j'ai peut-être plus d'occasions de parler à des inconnus, elles constituent un premier sujet de discussion ! »

¹⁹ « Nicolas, étudiant et malvoyant : « je suis tout à fait bien intégré » », article en ligne sur Studyrama.be, <http://www.studyrama.be/spip.php?article1462>, consulté le 12 juin 2013